

Qu'est-ce qui change en  
2024-2025 ?

# Adaptations du Décret Paysage : la **finançabilité**

L'Enseignement supérieur est organisé par le « Décret Paysage » de 2013. Une 1<sup>ère</sup> réforme a été appliquée en 2021 (la réforme « Glatigny ») et **de nouvelles modifications ont été votées** en avril 2024 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : elles concernent les règles de finançabilité.

## On fait le point !



Les nouvelles mesures applicables en 24-25 :

**Tu t'es inscrit dans l'enseignement supérieur AVANT 22-23 et :**

- Tu es inscrit à HELMo en 23-24
- Tu es finançable en 23-24

→ **tu seras finançable en 24-25 pour te réinscrire dans le MÊME cursus**

**Tu es inscrit à HELMo DEPUIS 22-23 et :**

- Tu es toujours en B1 en 23-24 (tu as « doublé »)
- Tu es finançable en 23-24

→ **tu seras finançable en 24-25 pour te réinscrire dans le MÊME cursus à condition de réussir min 45 crédits de ce cursus (bloc1/bloc2) au terme de cette année 23-24**

**Pour toutes les autres situations :**

→ **Tu dois remplir les conditions générales de finançabilité (v. p.2)**



**Plus d'infos**



**Attention** que les règles générales de finançabilité (v. p.2) te seront appliquées pour ton inscription en 25-26... Tu devras impérativement atteindre les paliers indiqués !

# Les règles de finançabilité

Les conditions générales  
pour rester finançable dans ton cursus



Règles d'application  
**POUR**  
**TOUT LE MONDE**  
à partir de 2025-2026

Réussir au moins une UE  
au terme de sa 1<sup>ère</sup> inscription

Acquérir les 60 premiers crédits  
en 2 ans MAX

Acquérir 120 crédits  
en 4 ans MAX

Acquérir les 180 crédits  
du bachelier en 5 ans MAX

**Bachelier 240 crédits :**  
180 crédits en 6 ans et 240 crédits en 7 ans MAX

## Pour les masters

- > Acquérir 60 crédits en 2 ans max
- > Acquérir 120 crédits en 4 ans max (sauf cas particuliers : passerelle...)

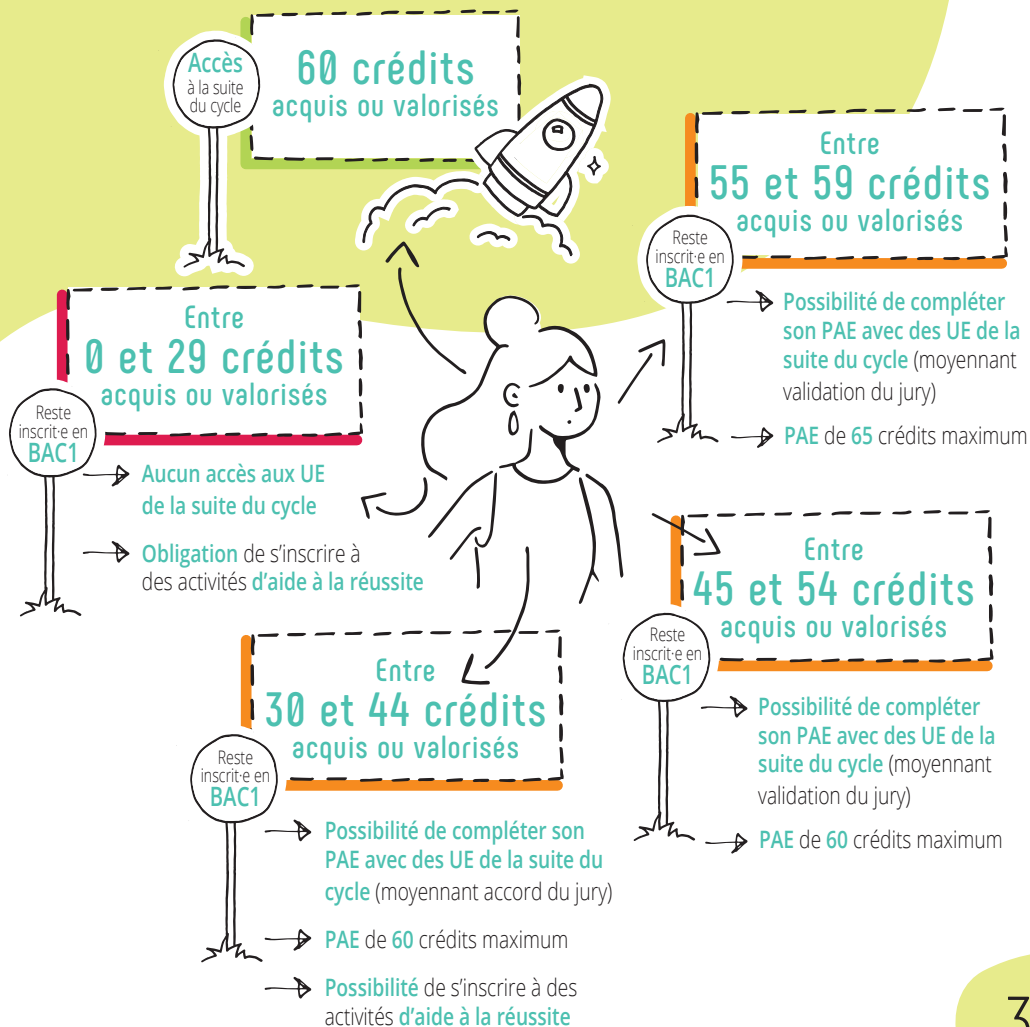


Conditions sans changement d'orientation en cours de parcours ni allègement.

En cas de réorientation après 1 an : 1 inscription supplémentaire  
En cas de réorientation après 2 ans : 2 inscriptions supplémentaires

# Les règles de réussite

à l'issue de l'année 2023-2024  
pour les étudiants du 1er bloc



# Dois-je adopter une stratégie particulière pour aborder ma session d'examens ?



**IMPORTANT !**  
Réussir 100% de ton PAE  
garantit ta finaçabilité  
pour l'année  
suivante !



## Donne le meilleur de toi-même !

Car, si tu es finaçable en 24-25 grâce à ces **adaptations temporaires**, n'oublie pas que les règles de finaçabilité te rattraperont en 25-26 : il te faudra respecter les différentes balises, comme réussir ton bachelier de 180 crédits en 5 ans MAX (7 ans pour les bacheliers 240 crédits).

*Si tu ne te retrouves pas dans les cas de figure développés ou si tu as des questions sur la réorientation, les allègements, les profils spécifiques... n'hésite pas à contacter le service des Affaires académiques de la Haute École, ton secrétariat académique et de cursus, ton.ta conseiller.e académique ou ta direction.*